

Affaire suivie par Benjamin CHEVILLON

Tél : +33 (0)1 41 62 62 49
Fax : +33 (0)1 49 17 90 61
benjamin.chevillon@afnor.org

Angélique MISSET

Tél : +33 (0)1 41 62 61 63
angelique.misset@afnor.org

Nos références : BCV/AMAO/063/FAB/Décisions/ltrre certificat

Objet : MARQUE NF-TUILES DE TERRE CUITE

Copie : M. Marques - CTMNC

CERAMICA LA ESCANDELLA
Monsieur Alfred VINCENT
Carretera de Novelda, km. 2,5
03698 AGOST(ALICANTE)
ESPAGNE

Le 4 juillet 2016

Monsieur,

Comme suite à votre demande de suppression de la ligne de fabrication E2 pour les modèles **TUILE TAMARIS** et **TUILE MARSEILLE** de la marque NF-TUILES DE TERRE CUITE, vous trouverez, ci-jointe, la décision de reconduction N°40.10 en date du 01/07/2016 pour votre usine d'**AGOST**.

Le droit d'usage est accordé pour une durée de 2 ans, à compter de la date de la présente décision.

Dans l'attente de notre prochain contact,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Benjamin CHEVILLON
Ingénieur Certification





Certificat

Certificate

Organisme certificateur : AFNOR CERTIFICATION :

11, rue Francis de Pressensé - 93571 SAINT-DENIS LA PLAINE Cedex - Tél. 01 41 62 80 00 - Fax : 01 49 17 90 00

Correspondant : Benjamin CHEVILLON - Tél. 01 41 62 62 49 - Fax : 01 49 17 90 61

Secrétariat Technique : CENTRE TECHNIQUE DE MATERIAUX NATURELS DE CONSTRUCTION

17 rue Letellier, 75726 PARIS Cedex 15 - Tél. : 01 45 37 77 77 - Fax : 01 45 37 77 97

Correspondant : Jean-Pierre MARQUES - Tél. 01 45 37 77 78

ADMISSION DE L'USINE A LA MARQUE NF

NF - TUILES DE TERRE CUITE

DECISION du 28/10/2004

RECONDUCTION DU DROIT D'USAGE

n° 40 . 10 du 01/07/2016

La Société : CERAMICA LA ESCANDELLA SA

Ctr. De Novelda km. 2.5

03698 AGOST (Alicante) Espagne

Usine de : Agost

est autorisé à apposer la marque NF de conformité à la norme NF EN 1304 : 2013 sur les modèles et accessoires associés suivants, dans les conditions fixées par le référentiel de la marque NF 063.

Tuiles	Ligne de fabrication	Type	Date d'admission à la marque NF	Date d'admission à l'option Climat de montagne	Date d'admission à l'option Faible Pente (1)
TUILE TAMARIS	E3	à emboîtement	28/10/2004	-	-
TUILE GRAND SUD	E3	à emboîtement	28/10/2004	-	-
TUILE MARSEILLE	E3	à emboîtement	29/01/2009	-	-
TUILE CANAL MEDITERRANEE	E3	canal	04/10/2006	-	-
TUILE CANAL VENDEENNE	E3	canal	04/10/2006	-	-

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle est prononcée au vu des résultats des contrôles internes à l'entreprise, ceux-ci ayant été confirmés par les essais réalisés lors des visites effectuées par l'organisme d'inspection et le cas échéant, les essais réalisés en laboratoire extérieur.

Le droit d'usage est accordé pour une durée de 24 mois à compter de la présente décision, sous réserve des contrôles effectués par AFNOR CERTIFICATION qui peut prendre toute sanction conformément aux Règles générales de la marque NF et du Référentiel NF 063.

Les caractéristiques certifiées par la marque NF sont les caractéristiques d'aspect et de structure, les caractéristiques géométriques, la résistance à la rupture par flexion, l'imperméabilité, la résistance au gel ou la résistance au gel "climat de montagne" ainsi que l'aptitude à être utilisée sur des couvertures à "Faible Pente" (si ces options sont revendiquées).

(1) JD : Joints droits / JC : Joints croisés.



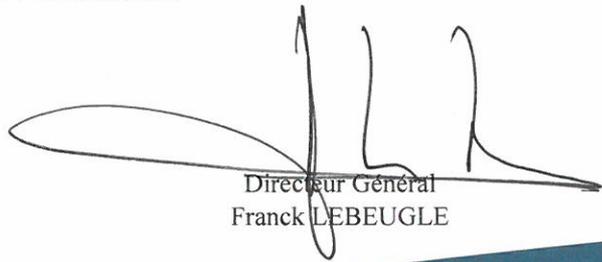
CERTIFICATION DE PRODUITS ET SERVICES

ACCREDITATION N° 5-0030

POUR LE

DISPONIBLE SUR

WWW.COFRAC.FR


Directeur Général
Franck LEBEUGLE

008 - 2016/01 -